

Assemblée Générale du 9 décembre 2017

L'Assemblée Générale de Robin des Bois s'est tenue le samedi 9 décembre 2017 au siège social de l'association au 14 rue de l'Atlas à Paris après invitation de l'ensemble des adhérents à jour de leur cotisation conformément aux statuts. Le rapport moral 2016 déjà disponible en ligne¹ et le rapport moral 2017 ont été présentés ainsi que le rapport financier 2016 et le rapport prévisionnel 2017.

Rapport d'Activités 2017

Les communiqués de presse, dossiers et lettres ouvertes écrits et diffusés durant l'année 2017 sont listés en Annexe I. Ils sont tous sur le site internet de l'association en français. La version anglaise est systématique pour les bulletins trimestriels « A la Trace » et « A la Casse ». Des communiqués sont aussi traduits en anglais.

I- Trafic d'espèces menacées d'extinction

Bulletin « A la Trace »

« A la Trace », « On the Trail » en version anglaise, tient une place importante dans la planification et l'exécution des travaux de Robin des Bois. Ce magazine numérique sur la défaunation est lu dans le monde entier. L'objectif est de sortir du goutte-à-goutte de l'information quotidienne pour dresser tous les trois mois un panorama organisé, analysé et vérifié du braconnage et du pillage des espèces animales protégées par les lois nationales et les conventions internationales. Mis bout à bout, les « A la Trace » sont la chronique biologique, sociale, ethnologique, policière, juridique et financière du braconnage et autres conflits entre l'humanité et l'animalité incarnée dans « A la Trace » par des espèces aussi diverses que les hippocampes et les hippopotames, les ormeaux et les orangsoutans. Des infos sont disponibles sur la méthodologie et le sommaire dans les rapports d'activité 2016 et 2015².

Cinq numéros d'« A la Trace »/« On the Trail » ont été réalisés en 2017.

- A la Trace n°15 (122 pages). 670 évènements du 1^{er} octobre au 31 décembre 2016.
- A la Trace n°16 (116 pages). 697 évènements du 1^{er} janvier au 31 mars 2017.
 A la Trace n°17 (128 pages). 764 évènements du 1^{er} avril au 30 juin 2017.

- A la Trace n°18 (124 pages). 748 évènements du 1^{er} juillet au 30 septembre 2017.
 A la Trace n°19 (134 pages). 770 évènements du 1^{er} octobre au 31 décembre 2017 (diffusion en février 2018).

2015: http://www.robindesbois.org/wp-content/uploads/AG-RdB-3-dec-2016.pdf

¹ http://www.robindesbois.org/wp-content/uploads/Rapport-activites-RdB-2016.pdf

² 2016: http://www.robindesbois.org/wp-content/uploads/Rapport-activites-RdB-2016.pdf

« A la Trace » a été en 2017 réalisé grâce au soutien financier de la Fondation Brigitte Bardot (28.800 €) de la Fondation Franz Weber (20.000 €) et du ministère de l'Ecologie (25.000 €). Les traductions sont effectuées en interne et en externe par des professionnels. Dans ce dernier cas, le financement des traductions est régulièrement soutenu par le groupe Séché dans le cadre de son programme biodiversité.

« A la Trace »/« On the Trail » mobilise simultanément à plein temps ou à mi-temps ou à tiers-temps 7 salariés ou proches de l'association. Depuis novembre 2017, la Fondation Franz Weber met à disposition deux jours par semaine une collaboratrice basée à Barcelone pour la veille dans les pays hispanophones et lusophones.

Le film de « A la Trace » permet à Robin des Bois et au lecteur spécialisé de se préparer à la 18^{ème} session de la CITES (Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction) qui se tiendra à Colombo au Sri Lanka en 2019.

« A la Trace »/« On the Trail » est un outil indispensable pour être en contact avec les ONG locales, pour repérer les tendances et les stratagèmes des braconniers et des trafiguants.

Interdiction du commerce de l'ivoire

L'association a également participé aux réunions de concertation avec le ministère de l'Ecologie et le ministère de la Culture concernant la modification de l'arrêté du 16 août 2016 relatif à l'interdiction du commerce de l'ivoire d'éléphants et de la corne de rhinocéros sur le territoire national. La corporation des antiquaires et des salles des ventes menaçait d'attaquer cet arrêté devant le Conseil d'Etat. L'interdiction du commerce de l'ivoire brut d'éléphant et de la corne de rhinocéros n'a pas été remise en cause et une nouvelle version de l'arrêté introduisant des exceptions pour l'ivoire travaillé est parue au journal officiel en mai 2017.

Robin des Bois a effectué une veille des ventes d'ivoire afin de s'assurer que cet arrêté était bien mis en œuvre par les salles de ventes aux enchères. Des courriers de rappel de l'association ont conduit à des retraits de mise en vente de lots de défenses.

Au niveau européen, l'association a défendu la mise en place de mesures d'interdiction du commerce de l'ivoire auprès de la Commission Européenne. Dans le cadre de la consultation de la Commission sur le commerce de l'ivoire dans et à partir de l'Union Européenne, Robin des Bois a corédigé avec 8 organisations consœurs un canevas permettant aux particuliers de mieux apprécier les questions posées par la Commission et d'éclairer les réponses. Les adhérents et sympathisants ont été mobilisés afin qu'ils répondent à la consultation.

Au niveau international, Robin des Bois est également intervenu auprès des autorités législatives de Hong Kong afin que cette région administrative spéciale de la Chine interdise à son tour le commerce, l'importation et la réexportation de l'ivoire et renforce son dispositif répressif à l'égard des trafiquants.

Anes

_

Robin des Bois a écrit en janvier 2017 à 13 ministres africains de l'agriculture pour connaître dans chaque pays le bilan des exportations de peaux d'ânes, attirer leur attention sur l'émergence de ce nouveau trafic, sur l'augmentation des vols et abattages d'ânes et la pertinence des interdictions d'exportation. Pour le moment seul le Kenya a répondu. Un courrier similaire a été envoyé à la Commission de l'Union Africaine (cf. communiqué « La Chine veut aussi la peau de l'âne » du 16 décembre 2016) ³.

³ http://www.robindesbois.org/la-chine-veut-aussi-la-peau-de-lane/

Loups

Des commentaires sur le projet d'arrêté d'abattage de loups en France ont été transmis au ministère de l'Ecologie dans le cadre de la consultation publique de juillet 2017. Robin des Bois est opposé à toute nouvelle tuerie légale des loups qui s'ajouterait au braconnage et aux accidents.

Actions en justice

En juin 2017, Robin des Bois a porté plainte contre X pour le braconnage d'un rhinocéros au zoo de Thoiry pour atteinte volontaire à la vie d'un animal, actes de cruauté envers un animal, atteinte à une espèce protégée, vol aggravé et recel en bande organisée.

En juin 2017, Robin des Bois a porté plainte contre X pour maltraitance, actes de cruauté envers un animal et atteinte à une espèce protégée suite à l'utilisation de quatre manchots du Cap dans une soirée privée à Saint-Tropez.

D'autre part, Robin des Bois s'était en 2016 constitué partie civile dans une affaire de contrebande depuis la France d'ivoire et la procédure est toujours en cours d'instruction fin 2017.

II- Biodiversité marine

Suite aux actions de Robin des Bois et du monde associatif, un arrêté delphinarium a été signé par la ministre de l'Ecologie en mai 2017. Sans les interdire, il les condamne à terme. Sur les conseils de Robin des Bois, cet arrêté insère une mention spéciale sur les risques d'inondation visant directement le Marineland d'Antibes. Les promoteurs des delphinariums ont attaqué cet arrêté devant le Conseil d'Etat. Un courrier commun avec 7 ONG a été envoyé au nouveau ministre de l'Ecologie pour soutenir l'arrêté.

La campagne contre la pêche électrique a été réactivée. Une distribution des communiqués sur ce sujet et notamment du dernier « Taser pour les soles – n°3 » a été faite auprès des participants à une réunion du lobby électrique au Comité National des Pêches et des Elevages Marins à Paris en novembre 2017.

Robin des Bois a participé au Comité Biodiversité de la Convention OSPAR pour la protection de l'Atlantique du Nord-est à Berlin en mars 2017 et à la Commission plénière d'OSPAR à Cork en Irlande en juin 2017 (cf. communique « OSPAR perd le Nord » du 22 mars et « Robin des Bois et la Commission OSPAR – Cork, Irlande, 26-29 juin 2017 » 5).

L'association prépare un dossier pour que les concombres de mer (holothuries) fassent l'objet d'une proposition d'inscription aux Annexes de la CITES en 2019.

III- Industrialisation de la mer

Robin des Bois considère depuis plusieurs années que la multiplication linéaire d'usines éoliennes offshore électrogènes expose l'environnement marin, la sécurité maritime, les ressources halieutiques, les oiseaux et les mammifères marins à des risques sous-estimés par la précipitation et l'incompétence des promoteurs et du législateur. Le vent est gratuit. L'éolien offshore gagné par le gigantisme sera ruineux. Tous les recours devant le tribunal administratif de Nantes, le Conseil d'Etat et la Cour de cassation sont balayés par une justice TGV. Ces recours sont déposés par Robin des

_

⁴ http://www.robindesbois.org/ospar-perd-le-nord/

⁵ http://www.robindesbois.org/english-robin-des-bois-and-the-ospar-commission-cork-ireland-june-26-29-2017/

Bois en association avec Vents de Colère, la Société pour la Protection des Paysages et de l'Esthétique en France, la Fédération Environnement Durable, Libre Horizon, Gardez les Caps, l'Association de protection du site des Petites Dalles, Cap Littoral, Belle Normandie Environnement, le Groupement Régional des Associations de Protection de l'Environnement et l'association D-Day Heritage. Paradoxe! Les promoteurs qui sont grosso modo les mêmes que ceux du nucléaire se servent de ces recours juridiques pour justifier leur retard dans les décisions d'investissement. Robin des Bois a participé au Comité Offshore d'OSPAR à Oslo en mars 2017 et une synthèse des

Robin des Bois a participé au Comité Offshore d'OSPAR à Oslo en mars 2017 et une synthèse des points importants pour Robin des Bois, notamment l'exploration et l'exploitation des gisements pétroliers en Arctique, a été diffusée dans le communiqué « Ospar perd le Nord ».

IV- Démolition des navires

En 2017, Robin des Bois a publié les numéros 46 à 49 de « A la Casse » (« Shipbreaking » en anglais) et un recueil des numéros couvrant tous les navires partis à la casse en 2017. « A la Casse » est l'autre magazine trimestriel de Robin des Bois, celui-ci dédié à la démolition des navires de commerce, de servitude et de pêche d'une jauge supérieure à 300-500 tonneaux et sur un mode non-exhaustif des navires militaires et des plateformes offshore.

« A la Casse »/« Shipbreaking » permet d'évaluer sur l'océan mondial les inégalités de traitement des navires sous normes, l'évolution du secteur des porte-conteneurs, la gestion des déchets et le poids financier et politique des armateurs, des pavillons de complaisance dits aussi pavillon de libre immatriculation. « A la Casse » est un outil indispensable pour rester en contact avec le trafic maritime qui sert de vecteur à 90 % du commerce mondial et pour en relever les excès et les faiblesses.

La rubrique démolition des navires est l'une des principales rubriques lues sur le site Internet de l'association.

La sortie trimestrielle d'« A la Casse » mobilise un emploi à temps plein et un emploi à mi-temps et s'appuie sur un réseau national et international d'informateurs et de photographes.

En 2017, « A la Casse » a été cofinancé à hauteur de 10.000 € par le ministère de l'Ecologie. La traduction en anglais est généralement réalisée en interne.

En plus du bulletin « A la Casse », Robin des bois a publié neuf communiqués portant sur la démolition des navires et les risques associés (cf. Annexe I).

V- Sécurité maritime et pollution par hydrocarbures

La sécurité maritime est un thème frontalier de la démolition des navires. La plainte déposée le 20 février 2014 contre Maersk, premier armateur mondial, pour la perte de 517 conteneurs au large de la Bretagne est éteinte. Une ordonnance de non-lieu a été signée par le juge d'instruction du Tribunal de Grande Instance de Brest en avril 2017.

En janvier 2017, Robin des Bois a porté plainte de nouveau contre Maersk suite au naufrage des remorqueurs *Maersk Searcher* et *Maersk Shipper* à proximité de l'Île de Sein. Ces navires étaient convoyés pour démolition à Aliaga en Turquie. La plainte a été classée sans suite par le TGI de Brest en avril 2017. Des nouveaux éléments, en particulier le rapport du Bureau Enquêtes Accidents danois et l'ouverture d'une enquête par la police danoise vont conduire Robin des Bois à demander un réexamen du dossier.

Dans l'affaire du dégazage du *Thisseas*, l'armateur a été condamné à verser à Robin des Bois 1000€ pour préjudice moral. Un appel est en cours.

L'instruction de l'affaire de l'échouement et de la pollution du navire *TK Bremen* s'est poursuivie. La juge chargée de l'instruction au TGI de Brest ne vise que le commandant du navire et a exclu la responsabilité du commandant du port de Lorient. Robin des Bois sera libre de souligner la responsabilité de ce dernier lors de l'audience à venir début 2018 mais une condamnation du port de Lorient est exclue.

Le parquet général de la Cour d'Appel de Caen a confirmé le classement sans suite de la plainte contre le capitaine et l'armateur de la drague *Nijptangh* pour pollution par hydrocarbures à Cherbourg.

VI- Risques industriels

Le problème de la restriction des informations concernant les risques autour des usines dites SEVESO ou assimilées au nom de la lutte contre le terrorisme est européen et intéresse la Suisse. Cette restriction est en contradiction avec les conventions internationales et européennes et avec les efforts d'information en direction des riverains et des populations nomades entrepris depuis l'accident du 21 septembre 2001 à Toulouse sur une plateforme chimique. Robin des Bois a donc décidé de réagir et a envoyé en septembre 2017 un communiqué intitulé « L'instruction omertante ».

Tout en reconnaissant que tout ne doit pas être mis sur la table et sur internet, Robin des Bois estime que les informations précises sur la zone d'influence et le degré de gravité des risques après des accidents majeurs doivent être disponibles pour toutes les personnes intéressées, sans complication administrative et pratique. De nombreux juristes pour des raisons connexes, notamment les risques de contentieux en cas d'accidents, partagent cet avis. La tendance sécuritaire pourrait aboutir à l'occultation d'autres informations comme par exemple les codes de matières dangereuses sur les différents vecteurs de transport.

La réaction vive de Robin des Bois et la mise sur internet du projet d'instruction, même si elle était légale, a irrité le ministère de l'Ecologie et surtout le cabinet du Premier ministre dans la mesure où cet enjeu est considéré comme prioritaire et intergouvernemental. Le constat de Robin des Bois est que la sécurité des sites Seveso au quotidien dépend de la vigilance interne et que les évènements accidentels dus par exemple à un mauvais encadrement de la sous-traitance sont beaucoup plus fréquents que les évènements dus à la malveillance. Des efforts importants doivent être accomplis dans l'information des intervenants extérieurs dans les sites Seveso.

VII- Sites Pollués

Depuis 2013, une campagne nationale de diagnostics sous la tutelle du ministère est lancée pour évaluer les risques sanitaires dans les écoles et autres lieux accueillant des enfants construits sur des sites pollués ou à proximité. Environ 2500 diagnostics ont été réalisés. La diffusion auprès des parents d'élèves, enseignants et lycéens a été très restreinte. Robin des Bois en reconnaissant l'importance et la pertinence de la démarche a regretté le manque de communication. En conséquence, l'association depuis 2016 a écrit aux préfectures et services de l'Etat pour obtenir tous les diagnostics dans leur intégralité technique. La Commission d'Accès aux Documents Administratifs a légitimé cette démarche. Pour deux régions, Robin des Bois a résumé les

diagnostics, recherché des illustrations, complété certaines informations et diffusé les documents auprès de la presse régionale (dossiers « Votre école est-elle toxique ? »⁶).

Le cas des écoles qui ont refusé d'être diagnostiquées est mis en avant. Le programme de diagnostics est suspendu, les motifs avancés sont d'ordre financiers.

En parallèle, Robin des Bois a communiqué à propos de quatre écoles soumises aux pollutions d'une usine de traitement de métaux en activité à Montreuil près de Paris. Il y a à ce sujet des contacts étroits avec l'association locale.

Suite à un accident physique sur la friche Wonder de Saint-Ouen en région parisienne, beaucoup de questions ont été posées à Robin des Bois sur les dangers des friches industrielles au regard des intrusions et de l'absence de signalisation des risques de chutes, de noyade ou d'électrocution.

VIII- Phytosanitaires

Les textes et cartes sur les pesticides Cancérogènes, Mutagènes et Reprotoxiques, sur le glyphosate et sur les néonicotinoïdes dans « l'Atlas de la France Toxique » ont incontestablement contribué à une meilleure connaissance par le public et par les médias des risques phytosanitaires et des utilisations région par région. Robin des Bois a continué à répondre en 2017 à de nombreuses questions et à des étonnements relatifs à la consommation inattendue de pesticides dans des régions françaises.

IX- Déchets

Le travail réalisé par Recyvalor pendant 10 ans pour la résorption des stocks historiques de pneumatiques usagés en métropole touche à sa fin : 80.000 tonnes ont été enlevées des milieux naturels souvent forestiers et dirigées vers une élimination règlementaire en privilégiant la valorisation énergétique en cimenterie. Dès 2003, Robin des Bois avait attiré l'attention des pouvoirs publics sur les risques d'incendies polluants dans ces stocks historiques et sur le risque de prolifération des moustiques vecteurs de maladie comme le chikungunya et la dengue. Robin des Bois a accompagné bénévolement sur le terrain et dans la communication l'association Recyvalor dont les membres sont les manufacturiers et distributeurs de pneumatiques. Les opérations de dépollution ont été cofinancées par les membres de Recyvalor et l'Etat.

En mai 2017, Robin des Bois a publié un rapport sur « Les déchets post-inondation dans les bassins amont de la Seine et de la Loire en mai 2016 »⁷. Il a été diffusé auprès d'une centaine d'institutions actrices de la prévention et de la gestion des déchets sur les territoires impactés par cet épisode, notamment des communes, et est diffusé par ministère de l'Ecologie sur son site internet. Le GEIDE post-catastrophe (Groupe d'Expertise et d'Intervention Déchets post-catastrophe) a contribué à hauteur de 11.000 HT à la réalisation de ce rapport (dernier tiers versé début 2017).

En novembre 2017, une présentation sur les déchets post-catastrophe a été effectuée par la directrice de l'association lors du 10^{ème} forum d'information Risques Majeurs organisé à l'initiative du ministère de l'Ecologie.

L'association est intervenue lors de l'ouragan Irma dans les Antilles afin d'éviter autant que possible les effets collatéraux d'une mauvaise gestion des déchets et de diffuser les meilleures pratiques.

_

⁶ http://www.robindesbois.org/votre-ecole-est-elle-toxique-national/

⁷ http://www.robindesbois.org/les-dechets-des-inondations-dans-les-bassins-amont-de-la-seine-et-de-la-loire-2017/

Robin des Bois a rédigé un chapitre sur les déchets post-inondation pour un livre à paraître en français et en anglais aux éditions techniques et scientifiques Astee auquel participent les meilleurs experts dans le domaine.

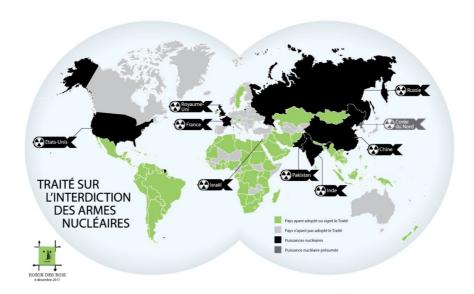
Le rythme des lâchers de déchets dans le ciel reste soutenu même si les actions d'informations de Robin des Bois permettent ici et là des annulations.

Le communiqué du 27 novembre 2017 «Lanceurs d'alerte contre lanceurs de ballons » a été largement repris et a donné lieu à des échanges positifs avec une dizaine de coordinations locales du Téléthon. Au niveau national et suite au travail de Robin des Bois, l'AFM-Téléthon sensibilise les organisateurs et recommande de réaliser des structures captives de ballons plutôt que des lâchers de ballons.

Le travail de veille documentaire sur les découvertes de vestiges de guerre sur le territoire métropolitain est effectué régulièrement. L'objectif est de publier un nouvel inventaire en 2018 ou 2019 accompagné de synthèses régionales et relayant les nouveaux résultats des recherches sur l'impact environnemental de la dégradation des anciennes munitions chimiques ou conventionnelles non-explosées en milieu terrestre ou aquatique.

X- Nucléaire

Robin des Bois a publié un communiqué le 14 juillet 2017 concernant le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires en regrettant qu'aucun des pays disposant de l'arme nucléaire -France, USA, Royaume-Uni, Israël, Inde, Pakistan, Chine, Russie et éventuellement Corée du Nord- ne l'aient signé. Pire, les trois premiers pays ont critiqué ce traité qui est complémentaire des deux autres traités en vigueur sur les armements et les essais nucléaires. A l'occasion de la remise du Prix Nobel de la Paix 2017 en décembre 2017, l'association a de nouveau critiqué les puissances nucléaires et a accompagné son communiqué d'une cartographie.



Au sein du Haut Comité pour la transparence et l'information sur la sécurité nucléaire et du Conseil Supérieur de la Prévention des Risques Technologiques, Robin des Bois s'est avec constance opposé à la mise en route de l'EPR de Flamanville dont des pièces cruciales pour la sûreté des installations présentent des anomalies importantes, notamment la cuve défectueuse dont la mission est précisément de confiner le feu nucléaire et de prévenir une contamination de l'hémisphère Nord.

XI- Chez vous / Affaires en cours

Les activités de Robin des Bois ont été profondément marquées par le succès de l'Atlas de la France Toxique publié en 2016 et réparti en 36 chapitres. En 2017, un flux supplémentaire de questions en provenance de la presse régionale et de sollicitations en provenance d'individus isolés ou regroupés en associations et collectifs locaux a appelé des réponses détaillées ou des médiations avec les services de l'Etat ou avec les mairies. Les principaux signalements concernent des brûlages à l'air libre, des dépôts sauvages de déchets divers souvent dangereux comme l'amiante, des remblais de terres polluées, des nuisances acoustiques, des pollutions par hydrocarbures ou par vestiges de guerre, des épandages de produits phytosanitaires près d'habitations, des abattages d'arbres, des réutilisations de traverses de chemins de fer créosotées et des abandons de pneus usagés.

La notice « Lynkisition » publiée en 2016 sur les risques sanitaires et sociétaux des compteurs dits intelligents est toujours largement diffusée et est utile aux particuliers qui veulent s'opposer à l'installation chez eux de ces compteurs.

Robin des Bois est habilité à solliciter l'Agence Nationale des Fréquences et en 2017 une dizaine de demandes de mesures d'exposition aux champs électromagnétiques ont été traitées.

XII- Visites de sites et conseil

Entre janvier et novembre 2017, l'association a visité les sites Speichim processing Saint-Vulbas, Trédi Saint-Vulbas, Trédi Strasbourg, Triadis Saint-Jacques de la Lande, quatre sites du groupe Séché et a participé à deux exercices de Séché Urgence Intervention. Ces visites sont inopinées, durent au moins une journée, mobilisent deux salariés de Robin des Bois, concernent les conditions de travail, la protection de l'environnement interne et externe et la logistique. Dans ces visites, Robin des Bois s'intéresse en particulier aux « angles morts » qui ne sont pas régulièrement regardés par les services de l'Etat ou les organismes normatifs. L'association a échangé des informations avec le groupe Sita concernant les sédiments de curage, la démolition des navires, la gestion de l'amiante et les déchets dans les Outre-mer.

XIII- Commissions, auditions, conseils d'administration, groupes de travail

Des représentants de Robin des Bois ont activement et régulièrement participé aux réunions des instances suivantes :

- Conseil Supérieur de la Prévention des Risques Technologiques (CSPRT, les comptes rendus sont disponibles en ligne sur le site du ministère de l'Ecologie⁸),
- CSPRT Sites et Sols Pollués
- Haut Comité pour la transparence et l'information sur la sécurité nucléaire (HCTISN, les comptes rendus sont également disponibles en ligne⁹),
- Groupe de Travail Cuve EPR de Flamanville du HCTISN,
- Groupe de Travail déchets radioactifs TFA (Très Faible Activité) du HCTISN,
- Commission Nationale d'aide dans le domaine Radioactif (CNAR),
- Commission Nationale d'Aide Déchets, Sols, Production et Consommation Durables de l'ADEME

.

⁸ https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/conseil-superieur-prevention-des-risques-technologiques-csprt#e2

⁹ http://www.hctisn.fr/article.php3?id_article=21

Robin des Bois a participé en tant que membre au Conseil d'Administration de l'ANSES (Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail) et au Conseil d'Administration du COFRAC (Comité français d'accréditation). La participation au Conseil d'Administration du COFRAC a cependant été réduite à cause de conflits d'agenda et de l'impossibilité de déléguer un suppléant quand le titulaire est indisponible.

XIV- Site internet et réseau sociaux

Il y a en moyenne 70.000 visites/mois sur le site internet www.robindesbois.org.

Depuis avril 2016, Robin des Bois a un compte Twitter et depuis octobre 2017 un compte Facebook. Aucune communication n'a été faite au sujet de réseaux sociaux ouverts par Robin des Bois pour l'instant. Les publications Facebook ayant eu le plus de portée sont « Lanceurs d'alerte contre lanceurs de ballons » (945 personnes atteintes), « Taser pour les soles n°3 » (675), « Robin des Bois trouble fête » (pêche électrique - 494) et « Prenez la défense des éléphants » (consultation européenne - 404). « Taser pour les soles n°3 » est également le tweet le plus lus (627).

XV-Salons

Robin des Bois a participé à 14 salons et foires sur l'environnement en 2017, dont 7 à Paris et en région parisienne. La certification biologique de l'huile de jojoba effectuée par Veritas France a été renouvelée en 2017.

XVI- Ressources humaines

Il y a 7 salariés en décembre 2017 dont deux à temps partiel, ainsi qu'une collaboratrice en Espagne financée par la Fondation Franz Weber depuis le mois de novembre et travaillant exclusivement sur « A la Trace ». Tous les salariés travaillent sur les campagnes de Robin des Bois et trois d'entre eux sont mobilisés régulièrement sur des tâches administratives et comptables.

Jacky Bonnemains, fondateur de Robin des Bois, est directeur général de l'association depuis mai 2017.

Durant l'année, Robin des Bois a accueilli une stagiaire d'université française (stage rémunéré au SMIC) et deux stagiaires d'universités américaines.

XVII- Administration

Le Conseil d'Administration s'est réuni 5 fois en 2017.

- 25 février 2017
- 3 mai 2017
- 8 juillet 2017
- 7 octobre 2017
- 30 octobre 2017

Les membres du Conseil ont par ailleurs été sollicités par mail ou téléphone pour des avis ponctuels.

XVIII- Rapport financier 2016 et prévisionnel 2017

La synthèse des comptes annuels 2016 réalisés par le cabinet d'experts comptable est en Annexe II accompagnée du prévisionnel 2017 tel que réalisé en interne au 30 novembre 2017.

Le résultat net en 2016 était de 10.056 € (excédent).

Les dettes sont en diminution constante (105.169 € en 2016, autour de 90.000 € prévu en 2017 dont environ 22.000 € de salaires de décembre 2017 et de charges sociales du 4^{ème} trimestre 2017 débités en janvier 2018).

Les dons et adhésions ont augmenté entre 2015 et 2016 et la tendance s'est maintenue en 2017 en particulier grâce aux dons d'acheteurs de tableaux de l'artiste-peintre Martin-Ferrières (1893-1972).

Les fondations Brigitte Bardot et Franz Weber ont renouvelé leur soutien financier à la réalisation du bulletin « A la Trace » en 2016 et 2017 (respectivement 28.800 € et 20.000 €).

La subvention annuelle accordée par le ministère de l'Ecologie est elle aussi stable et représente un total annuel de 95.000 € en 2016 et 2017 pour des actions relatives aux sites pollués, aux risques industriels et aux déchets, des actions relatives à la protection de la biodiversité et à la réalisation du bulletin « A la Casse ».

Les activités de conseils ont bénéficié d'un apport du GEIDE post-catastrophe pour le dossier inondation (soit un total de 61.000 € en 2016).

La vente d'huile de jojoba est en constante régression sur les salons (60.126 € en 2015, 57.848 € en 2016 et prévisionnel de 55.300 € en 2017).

Les achats correspondants à la commercialisation de l'huile de jojoba sont stables même s'ils paraissent diminuer par rapport en 2015 (deux fûts d'huile bio d'Arizona avaient été commandés en fin d'année 2015).

Les frais de salons ont diminué car ils sont négociés au mieux.

Les frais de conventions ont été importants en 2016 (7575 €) en raison de la CITES en Afrique du Sud et de la Commission Baleinière Internationale en Slovénie, même si les frais d'hôtel à Johannesburg des deux représentantes de Robin des Bois ont été pris en charge par la Fondation Weber.

Les frais de traduction sont eux aussi en augmentation car la traduction a été plus souvent externalisée en 2017 (augmentation prévue de l'ordre de 5000 € en 2017).

La masse salariale est en augmentation en 2016 et 2017 (120.736 € en 2016 et 140.000 € prévus en 2017). Le salaire de tous les collaborateurs a été augmenté au 1^{er} janvier 2017. Le salaire brut mensuel le plus élevé est de 2000 € (soit 1800 € net avec heures complémentaires). Parallèlement mais malheureusement pas proportionnellement, les charges sociales ont augmenté en 2017 (41.500 € de prévu contre 24.946 € en 2016).

Les autres charges sont dans l'ensemble stables.

Il a été précisé en séance que les comptes définitifs 2017 seront présentés lors de la prochaine Assemblée Générale. Une adhérente a suggéré que le montant minimum de l'adhésion soit augmenté.

XIX- Election du Conseil d'Administration

Jacky Bonnemains a souhaité être remplacé au poste de président et Odile Malassis a été désignée présidente lors du Conseil d'Administration du 3 mai 2017.

Laurence de Bodinat a présenté sa démission le 19 octobre 2017.

Les pouvoirs reçus au siège de l'association ont été comptabilisés durant l'assemblée Générale :

Odile Malassis : 62 Vera Weber : 42 François Gasnier : 11 Emilie Courtin : 9

Au total 135 pouvoirs ont été comptabilisés dont 11 nuls car non nominatifs.

L'association a reçu les candidatures de Charlotte Nithart et de Jean-Christophe Tymoczko présentées en séance. Elles sont acceptées à l'unanimité.

Les autres membres du Conseil sont reconduits dans leurs fonctions par consensus. La nouvelle composition du Conseil d'Administration est donc la suivante:

Emilie Courtin (formatrice en hôtellerie)
François Gasnier (musicien)
Odile Malassis (maquettiste)
Charlotte Nithart (directrice de campagnes)
Jean-Christophe Tymoczko (avocat)
Vera Weber (présidente de Fondation)

Le bureau sera élu en son sein conformément aux statuts.

Dans sa séance du 3 mai 2017, le Conseil d'Administration a décidé de nommer Jacky Bonnemains directeur général de l'association.

Clôture

Les rapports moral et financier 2016 et 2017 et les principales perspectives pour 2018 ont été approuvés. La constance et la cohérence des actions de Robin des Bois au fils des années ont été soulignées.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 17h30.

Annexe I - Liste des communiqués, dossiers et lettres ouvertes diffusés en 2017

Date	Communiqué / Dossier			
04/01/17	2016, bilan de la casse : la mort rôde dans les chantiers, l'Europe exporte de plus en plus, l Bangladesh et l'Inde au coude à coude, on achève vite les porte-conteneurs.			
06/01/17	Série noire et marées noires			
31/01/17	Bulletin « A la Casse » n°46 – Le Mondial de la démolition des navires			
02/02/17	« A la Trace » n°15 Le Mondial du braconnage et de la contrebande			
17/03/17	Torrey Canyon – 18 mars 1967 : la mère des marées noires			
22/03/17	OSPAR perd le Nord			
28/03/17	Atlas de la France Toxique: Scandale à Bolbec-Normandie			
07/04/17	Lettre ouverte. Brûlage à ciel ouvert dans l'Aveyron			
07/04/17	Lettre ouverte. Dépôt de terres polluées et de gravats de démolition à Claville-Motteville			
05/05/17	Bulletin « A la Casse » n°47. Le pur miroir de la mondialisation			
09/05/17	Dauphins et Orques			
10/05/17	Hanford – La Hague, la fratrie nucléaire			
19/05/17	Bulletin « A la Trace » n°16			
26/05/17	Inondat Nec Soucitur			
31/05/17	Le MSC Meraviglia ou le pourisme de masse			
01/06/17	Démolition du Rio Tagus: courrier aux autorités			
16/06/17	L'Europe exporte des déchets radioactifs au Bangladesh			
22/06/17	Kafka dans l'EPR – n°1			
29/06/17	Moxquitue			
05/07/17	Faux pas d'Areva			
07/07/17	Robin des Bois et la Commission OSPAR – Cork, Irlande, 26-29 juin 2017			
07/07/17	Les vieux pneus enflamment Bellac, Haute-Vienne			
12/07/17	Halte au feu !			
14/07/17	Le 14 juillet 2017 est nucléaire (rappel 06/10/17)			
31/07/17	Bulletin « A la Casse » n°48. 284 navires démolis dont 81 dynamités			
01/08/17	Bulletin « A la Trace » n°17			
30/08/17	Moxquitue n°2 (rappel 21/09/17)			
06/09/17	L'instruction omertante			
12/09/17	BBC Shanghai, un risque radioactif pour l'Asie			
15/09/17	Irma la Dure			
18/09/17	Votre école est-elle toxique ?			
20/09/17	Sous l'empire de l'EPR			
25/09/17	Le Rio Tagus s'enlise à Sète			
05/10/17	Préserver 893 enfants et 17 ouvriers			
06/10/17	EPR : complètement barré!			
11/10/17	La baie d'Alang sous la menace radioactive de 3 navires européens			
24/10/17	Maersk pris au piège de la radioactivité			
26/10/17	Lancement par le chantier naval de Robin des Bois du A la Casse n°49			
09/11/17	Prenez la défense des éléphants !			
16/11/17	Votre école est-elle toxique (suite)			
20/11/17	Taser pour les soles – n°3			
24/11/17	« A la Trace » n°18. La défaunation en mouvement			
27/11/17	Lanceurs d'alerte contre lanceurs de ballons			
29/11/17	A 62 ans, l'ex-Chambord part à la casse			
27/11/17	Lanceurs d'alerte contre lanceurs de ballons			

Annexe II - Comptes annuels 2016 et prévisionnel 2017

xe II - Comptes annuels 2016 et prévisionne Montant en €, hors taxe	Prévisionnel 2017	2016	2015
Actif immobilisé net	-	19 275	18 187
Actif circulant	-	34 867	30 389
TOTAL ACTIF	-	54 142	48 576
Fonds propres	-	-51 027	-61 084
Dettes	90 000	105 169	109 660
TOTAL PASSIF	-	54 142	48 576
RECETTES			
Adhésions et dons	45 300	31 657	
Dons A la Trace FBB et FFW	48 800	47 597	62 528
Subvention ministère de l'Ecologie	95 000	95 000	75 000
Conseils en environnement	72 000	61 000	57 000
Ventes de jojoba Salons	55 300	57 848	60 126
Ventes de jojoba Salons Ventes jojoba VPC dont site internet	15 000	10 250	14 365
Ventes ivoire végétal et divers salons et VPC	2 500	3 218	0
Vente livres salons et VPC			0
	1 700	2 450	4.000
Droit d'auteur	0	2 667	1 333
Aide à l'emploi	0	828	10 183
Frais avancés dont port pour la VPC	1 300	2 811	3 713
Remboursements de frais	0	100	
TOTAL PRODUITS	336 900	315 426	282 914
CHARGES			
Achats jojoba, flacons, flaconnage,	16 670	16 786	29 017
Achat de livres (Atlas et Probo Koala)	1 600	3 448	
Variation stocks	4 000	3 712	-5 855
Location bureaux et archivages	40 000	39 845	38 512
Frais de mission France	18 000	18 330	18 322
Frais salons dont location de stands	17 000	17 549	19 599
Poste, tel, banques, assurances	16 000	17 749	14 230
Documentation	10 000	9 588	10 213
Equipements et fournitures	6 500	6 394	6 179
Traduction	8 250	2 903	3 199
Prestations services extérieurs	9 000	9 007	5 139
TPE (appareil CB)	430	430	107
Frais conventions internationales	2 000	7 575	0
Frais site internet	2 000	1 241	
Impôts et taxes	1 800	1 646	1 298
Salaires	140 000	120 736	109 880
Charges sociales	41 500	24 946	26 055
Amortissements et provisions	1 300	1 370	539
Autres charges	300	386	14
TOTAL CHARGES	336 350	303 641	276 449
Résultat exceptionnel		-1 729	-5 667
Résultat Net comptable	550	10 056	36